



Partageons nos atouts.

Taverny, commune de plus de 27 000 habitants au paysage verdoyant à l'orée de la forêt de Montmorency, est une ville dynamique labellisée « Ville active et sportive » et « Terre de Jeux 2024 », au cadre de vie envié. Très attachée à la sauvegarde et à la valorisation de son patrimoine, naturel comme architectural, la commune œuvre résolument, par un urbanisme maîtrisé, une offre de logement équilibrée et l'attention accordée à la qualité environnementale, pour offrir des conditions résidentielles attractives et confortables. Située à 20 km au Nord-Ouest de Paris, elle est desservie par la ligne H du Transilien et dispose de nombreux services à la population ainsi que d'infrastructures de transports, de commerces, de santé et de loisirs. Elle attire et préserve les services publics, lui permettant un rayonnement important au sein des 15 communes qui composent la communauté d'agglomération Val Parisis, intercommunalité la plus peuplée du Val-d'Oise. Véritable poumon vert, la ville porte l'ambition d'un projet municipal riche d'actions et de projets pour ses habitants.

Date limite de dépôt des candidatures

Le 31 mai 2024

Lettre de motivation et CV à

Madame le Maire
Hôtel de Ville
2 place Charles de Gaulle
95155 TAVERNY CEDEX

Où à l'adresse mail :
recrutement@ville-taverny.fr

Accès

Ligne H - RER C - Bus
A15 - A115



TAVERNY RECRUTE

UN DIRECTEUR DE LA MAISON DES HABITANTS (H/F)

Au cœur d'un quartier prioritaire de la politique de la ville, vous relevez de nombreux défis : la poursuite d'une dynamique participative auprès des habitants, le développement de nouveaux projets, la recherche de proximité entre les habitants et les acteurs locaux, la mobilisation de l'ensemble des partenaires du territoire au service des habitants et des usagers de la maison des habitants, structure agréée centre social par la Caisse d'Allocation Familiale.

Au sein de la Direction Jeunesse et vivre-ensemble et placée sous l'autorité de sa directrice, vous serez chargé de :

- Concevoir et mettre en œuvre le projet social agréé par la Caisse d'allocations familiales ;
- Encadrer et manager l'équipe et les bénévoles autour du projet social ;
- Garantir la sécurité des personnes et des locaux du centre ;
- Assurer le contrôle des tâches administratives ;
- Piloter, en général avec l'instance de gouvernance, la démarche politique et stratégique du centre ;
- Rendre compte aux instances politiques des actions effectuées ;
- Concevoir et mettre en œuvre un suivi et une évaluation pertinents de l'activité ;
- Gérer l'offre de service dans le respect des budgets ;
- Conduire les projets et impulser une dynamique au sein des équipes ;
- Initier ou développer tout projet partenarial valorisant l'activité ou du centre accroissant son rayonnement ;
- Rechercher les financements nécessaires au fonctionnement et au développement de la structure.

Profil et compétences

Titulaire d'un diplôme de niveau 6 (en animation sociale, carrières sociales, développement local et/ou de l'ingénierie sociale), vous justifiez d'une expérience significative à un poste similaire.

Votre maîtrise des techniques de gestion administrative et budgétaire associées à des compétences managériales reconnues font de vous un professionnel aguerri.

Vous disposez d'un goût pour l'innovation et d'un sens du partage des connaissances et de transmissions de vos compétences. L'intelligence collective et le sens des responsabilités sont des principes qui vous animent.

Outre votre aisance informatique, vous êtes également doté(e) de qualités rédactionnelles et relationnelles avérées. Enfin, vous faites preuve de dynamisme, de rigueur, et êtes force de propositions.

Conditions d'exercice

37h30 hebdomadaires.

Travail ponctuel les samedis après-midi.

Poste à horaires variables avec possibilité de participer à des activités en soirée et le week-end.

Recrutement et rémunération

Poste permanent à temps complet, ouvert aux fonctionnaires et lauréats de concours de catégorie B de la filière animation, de la catégorie A de la filière administrative, ainsi qu'aux agents contractuels en application de l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique.

Rémunération statutaire, prime annuelle, complément indemnitaire annuel, protection sociale complémentaire santé et prévoyance, prestations d'action sociale via le CNAS.